

AMAP du pays Voconces

Association 1901, siège à la Mairie de Vaison-la-Romaine, Email : amapvaison@gmail.com
<http://amapdupaysvoconces.com>

CONTRAT D'ENGAGEMENT N°2 - Saison d'hiver 2018/2019

LES CONTRACTANTS

Le présent contrat est passé entre :

- G.A.E.C. MAB'BIO, Etienne et Denis MABILLE, 26560 MEVOUILLON, certificat AB-60126/62057

désignés ci-dessous *paysan* d'une part, et :

- Adhérent : Email :

Adresse : Tél.

désignés ci-dessous *adhérent* d'autre part.

CONTENU DU CONTRAT

- Le *paysan* et l'*adhérent* s'engagent à respecter la Charte des AMAP.
- Tous les produits sont issus de l'exploitation du *paysan*.
- Le contrat comprendra deux livraisons. Les dates de livraison ne peuvent être fixées maintenant.
- Quelques jours avant la livraison de votre panier, vous serez avertis par mail de la date qui a été convenue avec le *paysan*. Il appartient à chaque *adhérent* de prévenir une personne du Collectif s'il ne peut venir chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.
- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le *paysan* et les *adhérents*. Les contractants sont solidaires des aléas de production.

TERMES

Le présent contrat est valable pour une période de six mois commençant le 02 novembre 2018 et finissant le 26 avril 2019 inclus. Les livraisons auront lieu le vendredi de 18h à 19h sur le parking de la Maison des Associations Quai de Verdun à Vaison-la-Romaine (le parking est en bas, à l'arrière du bâtiment). Les *adhérents* et les *paysans* seront informés par les membres du Collectif de tout changement du lieu de livraison.

ENGAGEMENT POUR LA SAISON (voir prix au verso)

LA QUANTITE INDIQUEE EST POUR 3 MOIS

	Quantité	Prix	Montant POUR 3 MOIS	Montant total pour la saison
Lentilles Vertes				
Pois Chiche				
Pois Cassés				
Eclats de pois cassés.....				
Petit Épeautre de Haute Provence				
Farine de Lentilles vertes.....				
Farine de Pois Chiche.....				
Farine de Petit Épeautre.....				
Farine de seigle.....				
TOTAL				

Le paiement se fera par **chèque(s) daté(s) au jour de la signature du présent contrat, à l'ordre du GAEC MAB'BIO.**

Le paiement du contrat se fera au choix :

- En une seule fois au moment de l'engagement pour la totalité de la saison d'hiver 2018/2019, débité à partir de la première livraison : **un chèque de :**€

- En deux fois, chèques débités à la première livraison et à la deuxième livraison : **deux chèques de :**€ (montant total/2)

Le principe de l'AMAP reposant sur une avance de trésorerie garantie au *paysan*, **tous les chèques devront être établis en une seule fois** au moment de l'engagement et remis au responsable du contrat qui se chargera de les remettre au *paysan* aux dates définies ci-dessus.

Cotisation annuelle à l'AMAP (obligatoire pour le 1er contrat) : 22€ par famille, payable par chèque à l'ordre de l'AMAP du pays Voconces. L'AMAP versera 11€ par adhérent à « Les AMAP de Provence, réseau régional du MIRAMAP » pour son travail de soutien et de promotion des AMAP

Fait à Vaison-la-Romaine,
le

Le Paysan

L(es) Adhérent(s)

.....

TARIFS DETAIL 2018 TTC

PORT NON COMPRIS

	500gr	1 kg	5 kg
LENTILLES VERTES	2 € 40	4 € 10	3 € 80
POIS CHICHE	2 € 40	4 € 10	3 € 80
POIS CASSES	2 € 50	4 € 20	3 € 90
ECLATS DE POIS CASSES	2 € 50	4 € 20	3 € 90
PETIT EPEAUTRE DE HAUTE PROVENCE	2 € 50	4 € 00	3 € 80
FARINE DE LENTILLES VERTES	2 € 75	4 € 50	4 € 10
FARINE DE POIS CHICHE	2 € 75	4 € 50	4 € 10
FARINE DE PETIT EPEAUTRE	2 € 80	4 € 30	4 € 00
FARINE DE SEIGLE	1 € 80	2 € 50	2 € 40